

PLANTES PROTEGEES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Le populage des marais (Caltha palustris)

Appelée aussi « souci d'eau » ou encore « souci des marais », le populage des marais est une plante indigène, aquatique et vivace. Comme son nom l'indique, on la retrouve dans les zones humides. Rappelant le bouton d'or, la plante porte de grandes fleurs jaune or brillant. Elle est commune dans toute l'Europe, sauf en région méditerranéenne. Elle pousse aussi dans les régions modérées et froides de l'hémisphère nord, de l'est de l'Amérique du Nord jusqu'au Québec. Le populage des marais peut revêtir différentes formes. Il en existe un grand nombre de variétés.

Les zones humides ayant fortement régressé en Europe de l'Ouest, cette espèce en souffre et fait l'objet de mesures de protection en Région bruxelloise. Sa présence est un indicateur de la qualité des zones humides ainsi que de l'extension de ces zones.



© CC BY-SA 2.0 Philippe Thomas

COMMENT LE RECONNAITRE

C'est une plante robuste, en touffe, aux feuilles glabres en forme de cœur, dentées. Assez grandes, les fleurs n'ont pas de pétales. Ce qui y ressemble sont en réalité des tépales, comme pour la tulipe. Il s'agit plutôt de feuilles transformées que de véritables pétales, d'un jaune d'or vif de 1,5 à 5 cm de diamètre.

Le populage des marais peut mesurer de 10 à 50 cm de hauteur et de 25 à 30 cm d'étalement. La tige est creuse, glabre et luisante. La plante peut être aquatique ou terrestre. Elle fleurit du mois d'avril au mois de mai, et refleurit parfois d'août à octobre.





© CC BY-SA 2.0 Bernard Merlet, Paul Fabre

MODE DE REPRODUCTION

Le populage des marais est hermaphrodite (chaque fleur contient les organes reproductifs des deux sexes). Outre la reproduction sexuée par pollinisation (la fleur est riche en nectar et attire de nombreux insectes dont des papillons, des abeilles, etc.), la plante peut se reproduire de manière asexuée, par l'extension de son rhizome (tige souterraine). Les graines, quant à elles, sont disséminées au fil de l'eau.

DANS QUELS MILIEUX POUSSE-T-IL ?



Le populage des marais dans son milieu de prédilection - © CC BY-SA 2.0 Wim Veys

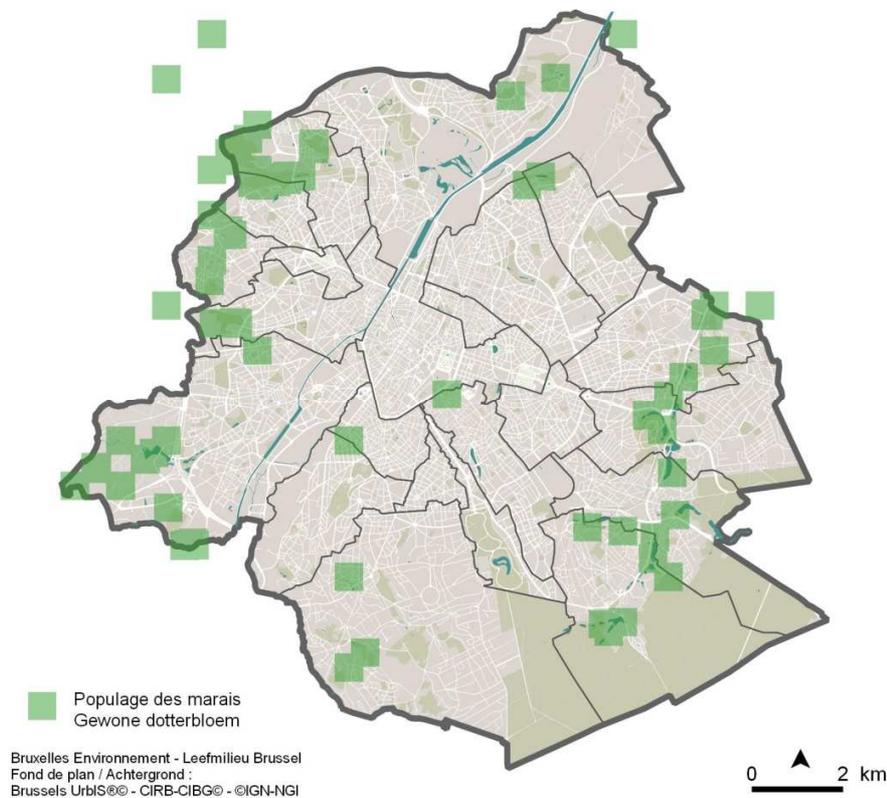
Le populage des marais aime les zones humides : ruisselets, bords des rivières, roselières bordant des eaux calmes, étangs, mares, marais, marécages et fossés, prairies humides, bois très humides, bois de plaine. Il apprécie aussi les sols argileux, riches en humus, et il a besoin d'être exposé au soleil pour garantir sa floraison.



Le long des cours d'eau principalement, la plante protège les rives (ses rhizomes stabilisent celles-ci) et, aux bonnes périodes, elle peut abriter une faune aquatique telle que grenouilles, tritons, etc. Elle joue aussi un rôle dans la filtration et la clarification de l'eau.

REPARTITION EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Comme on peut le constater sur la carte, le populage des marais est présent en concentration dans certaines communes bruxelloises et surtout aux abords de la Région. D'une part sur Jette, Berchem-Sainte-Agathe, Molenbeek-Saint-Jean et à l'extrême ouest d'Anderlecht. D'autre part, à Woluwe-Saint-Lambert, Auderghem et Watermael-Boitsfort. On le retrouve également à Neder-Over-Heembeek.



LA PETITE HISTOIRE

Les Britanniques pensent que le populage des marais est l'une des plantes indigènes les plus anciennes. Elle aurait survécu aux périodes glaciaires et aurait recommencé à fleurir après le retrait des glaces, dans un paysage inondé d'eau très froide.

Arrivé à maturité, le populage est très toxique et n'est pas comestible. Toutefois, certaines de ses propriétés sont utilisées en homéopathie et en phytothérapie pour, notamment, ses propriétés dés-



intoxicantes, comme remède contre le tabagisme, les rhumatismes ou les douleurs musculaires et articulaires.

PRESERVATION DES ESPECES

Contexte européen

Deux directives européennes visent à préserver la biodiversité en Europe. On y trouve une information précise (listes) sur les différents types d'habitats et d'espèces à protéger. Les États membres ont été tenus de définir des zones de protection. En Europe, l'ensemble de ces domaines forment le réseau Natura 2000.

Contexte en Région de Bruxelles-Capitale

En mars 2012, la Région de Bruxelles-Capitale a adopté l'Ordonnance relative à la conservation de la nature, qui transpose les directives européennes.

Objectifs : protéger, gérer, restaurer des populations d'espèces de la flore et de la faune sauvages ainsi que leurs habitats, mais encore d'autres habitats naturels et des écosystèmes terrestres et aquatiques. Il s'agit en outre de prendre différentes mesures pour maintenir ou restaurer la qualité de l'environnement nécessaire pour atteindre ces objectifs.

Bruxelles Environnement pratique une gestion différenciée. Elle intervient de manière adaptée sur les différents milieux naturels afin que la faune et la flore puissent se développer au mieux. Par exemple : fauchage des prairies et des bords des routes deux fois par an, aménagement des berges des points d'eau, éclaircissement des arbres (pour un apport de lumière), suppression des pesticides, etc. La forêt de Soignes fait l'objet d'un plan de gestion spécifique, nécessaire au maintien de son micro climat et ainsi de sa biodiversité.

La protection des espèces en Région de Bruxelles-Capitale :

Il existe deux types de protection pour les espèces :

- une protection liée à leur milieu (dans une Zone Natura 2000) ;
- une protection directe de l'espèce, quel que soit l'endroit où elle se situe (même dans votre jardin).

Qu'implique le statut de protection pour chacun de nous ?

Il existe des mesures strictes pour protéger les espèces en Région de Bruxelles-Capitale. Il est interdit de :

- cueillir, ramasser, couper, déraciner et détruire intentionnellement ces espèces dans leur aire de répartition naturelle et dans les zones où elles bénéficient de mesures de protection active ;
- détenir, transporter, faire le commerce ou échanger des spécimens prélevés dans la nature.

Protection spécifique du **populage des marais** :

Le populage des marais bénéficie d'une protection directe géographiquement limitée : il s'agit d'une plante caractéristique de l'habitat d'intérêt régional « prairie à populages des marais ».



LE POPULAGE DES MARAIS EN UN COUP D'OEIL

Le populage des marais est vivace et indigène	
Famille	- Ranunculaceae (Renonculacée).
Noms	- Nom scientifique : <i>Caltha palustris</i> . Aussi appelée Caltha des marais, Souci d'eau ou Souci des marais.
Catégorie	- Plante émergente, aquatique et rustique.
Habitat	- Zones humides, de bien éclairées à mi ombragées.
Période de floraison	- Floraison printanière, de mars à juin, parfois aussi en automne.
Couleur de floraison	- Jaune vif (or).
Densité au m²	- 5 plants environ.
Nature du sol	- Neutre, aime les sols argileux.
Mode de propagation	- Par divisions de souches et/ou par graines. Certaines tiges très longues, s'enracinent d'elles-mêmes pour former de nouveaux plants (marcottage).
Période de plantation	- De mars à septembre.
Maladies, ravageurs	- Oïdium possible en été.
Risques	- Pour les humains et les animaux : il est toxique. - Pour la biodiversité : peu de risques d'envahissement.
Espèces ressemblantes	- Il en existe un grand nombre de variétés horticoles. Le populage des marais nous rappelle la renoncule âcre, le bouton d'or ou la ficaire fausse renoncule.



La fleur du populage des marais, de la ficaire fausse renoncule et de la renoncule âcre - © CC BY-SA 3.0 Lamiot – Javier Martin

EN SAVOIR PLUS

[Les zones Natura 2000](#)

Directives européennes :

- [La directive « Oiseaux » de 2009](#)
- [La directive « Habitats » de 1992](#)

